

BRÈVES SECTORIELLES

États-Unis

Une publication du SER des États-Unis
N°2025-28 du 5 septembre 2025

Sommaire

Commerce et sanctions

1. Conclusion d'un accord-cadre transatlantique
2. Avancées des négociations commerciales entre les États-Unis et leurs partenaires
3. La Cour d'appel fédérale invalide les droits de douane imposés sur la base de l'IEEPA
4. L'administration autorise l'export vers la Chine de puces Nvidia et AMD, en contrepartie du versement au trésor américain de 15% des revenus générés

Climat – énergie – environnement

5. L'Agence d'information sur l'énergie publie ses prévisions à court terme dans le domaine de l'énergie
6. L'Agence d'information sur l'énergie prévoit une augmentation de la consommation de gaz naturel aux États-Unis en 2025
7. Le Département de l'Intérieur a publié sa liste 2025 des minéraux critiques

Transport et infrastructure

8. Le Département des transports lance un appel à solutions pour le futur système de contrôle aérien américain

Industrie

9. Le gouvernement américain acte une prise de participation d'environ 10 Md\$ au capital d'Intel
10. L'administration Trump supprime les subventions publiques Recherche et développement allouées dans le cadre du CHIPS Act

Agriculture et industrie agroalimentaire

11. Travailleurs étrangers dans l'agriculture américaine et recours au visa H-2A

Numérique et innovation

12. La Maison-Blanche publie sa stratégie pour l'intelligence artificielle
13. La justice américaine statue sur les mesures correctrices à appliquer à Google pour violation des lois antitrust sur le marché de la recherche en ligne – écartant l'option d'une cession forcée de Chrome

14. L'administration et les Républicains aux Congrès critiquent les cadres normatifs étrangers dans le domaine du numérique

Santé

15. L'Administration Trump annonce la création d'une plateforme de partage de données de santé

Vous pouvez retrouver les publications du SER, dont le Washington Wall Street Watch, [ici](#).

Commerce et sanctions

1. Conclusion d'un accord-cadre transatlantique

Le 21 août, les Etats-Unis et l'UE ont publié une [déclaration conjointe](#) portant sur l'accord de commerce transatlantique, [annoncée](#) le 27 juillet. Plusieurs points sont à retenir :

(i) Sur le plan tarifaire :

Les Etats-Unis appliqueront bien un droit de douane horizontal de 15% sur les exportations européennes, incluant les droits de la nation la plus favorisée (NPF) ; en outre, à partir du 1^{er} septembre, les Etats-Unis devraient appliquer (potentiellement de manière rétroactive) le droit NPF aux (i) ressources naturelles dites « non disponibles », (ii) tous les avions et pièces d'avion ; et aux (iii) médicaments génériques et leurs ingrédients et précurseurs chimiques. Les deux parties s'accordent pour examiner d'autres exemptions à l'avenir.

S'agissant des droits sectoriel 232 en vigueur :

- Automobile : le plafond de 15% sera étendu aux automobiles et pièces rétroactivement à compter du 1^{er} août ;
- Acier et aluminium : aucune solution n'est actée, mais les deux parties s'engagent à coopérer pour protéger leurs marchés respectifs des surcapacités, « y compris par des contingents ». A noter qu'aucune mention du cuivre (droits de 50% depuis le 1^{er} août sur les produits semi-finis et dérivés) n'est faite dans le texte.
- S'agissant des biens ciblés par des enquêtes 232 en cours : le taux additionnel sera plafonné à 15% pour la pharmacie, les semiconducteurs et le bois. Pour les autres enquêtes 232 en cours (minéraux critiques, camions ...), aucun engagement n'est formalisé ;
- Il est confirmé que l'Union réduira à 0% ses droits sur les biens industriels et certains produits agricoles non-sensibles.

(ii) Sur le plan non tarifaire :

Numérique : Les deux parties s'engagent à traiter les « barrières injustifiées au commerce numérique ».

Normes techniques et sanitaires : sur l'automobile, une intention de reconnaissance mutuelle des standards est prévue. Les parties s'engagent à négocier un accord de reconnaissance mutuelle en matière de cybersécurité, et à traiter les barrières non tarifaires en matière agricole et agroalimentaire.

Durabilité: des efforts de simplification sont annoncés, sans remise en cause de l'autonomie réglementaire européenne.

(iii) Sur les engagements d'investissements, la déclaration confirme qu'il s'agit d'intentions d'investissements des entreprises européennes.

(iv) Sur la sécurité économique :

Les deux parties s'engagent à renforcer leur coopération en matière de sécurité économique, (actions complémentaires face aux pratiques non marchandes de pays tiers, coopération en matière d'investissement entrant et sortant, de contrôle-export et de fraude douanière).

L'UE s'engage à aligner ses exigences de sécurité technologique sur ceux des Etats-Unis pour éviter les fuites vers des destinations à risques, en échange de quoi les Etats-Unis faciliteront leurs propres exports vers l'UE (le [Q&A](#) précise que cette coopération portera uniquement sur les puces avancées pour l'IA).

Une coopération renforcée est prévue vis-à-vis des restrictions à l'exportation mises en œuvre par des pays tiers, notamment sur les minéraux critiques.

A ce jour, les textes nécessaires (i) à la mise en œuvre des exemptions sur les droits « réciproques » (initialement annoncée pour le 1^{er} septembre par la déclaration conjointe) et (ii) à la baisse à 15% des droits 232 visant les automobiles (censée suivre l'introduction par la Commission de sa [proposition](#) législative sur les baisses de droits européens le 28 août) n'ont pas encore été publiés par l'administration américaine.

2. Avancées des négociations commerciales entre les Etats-Unis et leurs partenaires

Les Etats-Unis et le Japon ont également [conclu](#) un accord le 23 juillet. Le 04 septembre, la Maison-Blanche a publié un [décret présidentiel](#) permettant la mise en œuvre de l'accord avec le Japon. L'Executive Order détaille d'abord la lecture américaine des concessions japonaises :

- Sur le plan agricole, le Japon (i) s'est engagé à la mise en œuvre accélérée d'une augmentation de 75 % des achats de riz américain dans le cadre du régime d'accès minimal au marché du riz. Le Japon se serait également engagé (ii) à acheter pour 8Mds\$ de produits américains par an, notamment des produits agricoles, dont du « maïs, soja, engrais, bioéthanol (y compris pour le carburant d'aviation durable) ».

- Sur le plan industriel / biens manufacturés et de défense, le Japon « travaille » à accepter les « véhicules de tourisme fabriqués et certifiés selon les normes de sécurité américaines, sans tests supplémentaires ». L'EO atteste également que le Japon achètera des (i) avions commerciaux fabriqués aux Etats-Unis, ainsi que du (ii) matériel de défense.
- S'agissant des engagements d'investissements, l'EO confirme des investissements publics japonais aux Etats-Unis, « sélectionnés par le gouvernement américain » et pour un montant de 550Mds\$.

L'Executive Order entérine par ailleurs les baisses de droits additionnels américains sur les exportations japonaises, dans des conditions similaires à celles promises à l'Union européenne :

- Sur les droits réciproques, l'Executive Order prévoit un traitement « identique à celui accordé aux produits de l'Union européenne » dans l'Executive Order du 31 juillet 2025, soit un droit « plancher » de 15%, incluant le droit MFN. L'Executive Order prévoit une application rétroactive de ce droit au 7 août dernier (date d'entrée en vigueur de l'Executive Order du 31 juillet) et un remboursement prévu selon les procédures standards de l'agence américaine des douanes (CBP).
- S'agissant des exemptions aux droits réciproques, le décret présidentiel prévoit, à une date qui reste à déterminer par le Département du Commerce (DoC), des exemptions aux droits « réciproques » pour (i) les ressources naturelles indisponibles — ou indisponibles à une échelle suffisante pour répondre à la demande intérieure — aux États-Unis ; (ii) les médicaments génériques ; (iii) les ingrédients pharmaceutiques génériques ; et (iv) les précurseurs chimiques de médicaments génériques.
- S'agissant du traitement du secteur aéronautique, les « produits du Japon » couverts par l'Accord OMC de 1979 (sauf les drones) seront exemptés des droits réciproques, et des droits 232 acier, aluminium et cuivre, d'ici 7 jours (i.e à compter de la publication d'une notice modifiant le HTSUS dans le registre fédéral, qui suivra dans les 7 jours suivant la publication de l'Executive Order dans ce même registre).
- Enfin, s'agissant des droits automobiles, l'Executive Order prévoit, d'ici 7 jours (à compter de la publication de la notice modifiant le HTSUS dans le registre fédéral), l'imposition d'un droit « plafond » de 15% pour les automobiles et pièces qui sont des « produits du Japon », soumises aux droits 232.

Le 30 juillet, D. Trump a également annoncé la conclusion d'un accord commercial avec la Corée du Sud. Aux termes de cet accord,

selon le Président américain : (i) le pays se verrait imposer un droit transversal de 15% - D. Trump affirmant que les exportations américaines seraient exemptées de droit. La Corée du Sud s'engagerait également (ii) à « donner » 350 Md\$ aux États-Unis au titre d'investissements « détenus et contrôlés » par les États-Unis, et « sélectionnés » par le Président. Enfin, la Corée du Sud se serait engagée à acheter pour 100Md\$ de GNL et d'autres produits énergétiques.

Les deux pays sont dans l'attente de la publication de la déclaration conjointe relative à leur accord. Il existe en effet, selon la presse, des divergences interprétatives des accords politiques respectifs.

Le Brésil a été visé par de nouveaux droits : le 30 juillet, par un [décret présidentiel](#) accompagné d'une [fact-sheet](#), D. Trump a déclaré une nouvelle urgence nationale relative aux « récentes actions du gouvernement brésilien [à l'encontre d'entreprises américaines et de la liberté d'expression de personnes américaines] » et décidé de l'imposition d'un droit additionnel de 40% sur les importations originaires du Brésil. Ce droit additionnel, entrée en vigueur le 6 août, s'ajoute au droit réciproque de 10% pour les biens qui y sont soumis, mais ne s'applique pas aux biens concernés par des enquêtes 232 conclues ou en cours. Une enquête au titre de la section 301 a également été lancée à l'encontre du Brésil.

De même, les négociations avec l'Inde sont au point mort ; le 6 août, la Maison-Blanche a publié un [décret présidentiel](#) (accompagné d'une [fact-sheet](#)) imposant un droit additionnel de 25% pour l'Inde en réponse à ses achats de pétrole russe. Le décret établit également un processus pour l'imposition potentielle de droits de douane similaires à d'autres pays s'il était établi à l'avenir qu'ils importent directement ou indirectement du pétrole de Russie. Le [décret présidentiel](#) du 31 juillet établit le taux de droit additionnel « réciproque » de l'Inde à 25%, entrée en vigueur le 7 août. Depuis le 27 août, le taux tarifaire applicable à l'Inde est à 50%.

3. La Cour d'appel fédérale invalide les droits de douane imposés sur la base de l'IEEPA

Dans une [décision](#) du 28 août, la Cour d'appel du circuit fédéral a confirmé l'illégalité des droits dits « réciproques » sans toutefois suspendre leur collecte ou exiger leur remboursement. Plus précisément, avec une majorité de 7 juges sur 11, la Cour d'appel a confirmé l'illégalité de plusieurs types de droits imposés sur la base de la loi sur les pouvoirs économiques d'urgence internationaux (IEEPA) : les droits dits « réciproques », visant l'ensemble des partenaires commerciaux des États-Unis dont l'Union européenne, et ceux visant le trafic de fentanyl et l'immigration, appliqués au

Canada, au Mexique et à la Chine. La Cour d'appel sursoit toutefois à statuer sur les conséquences de cette illégalité, entraînant ainsi le maintien de l'ensemble des droits IEEPA, au moins jusqu'au 14 octobre, date [fixée](#) par la Cour pour permettre à l'administration de se pourvoir devant la Cour suprême.

Sur le fond, ce jugement confirme la décision rendue par la Cour du commerce international (CIT) le 28 mai 2025. La Cour s'abstient de trancher, de manière générale, la question de l'étendue des pouvoirs présidentiels en vertu de l'IEEPA, mais elle conclut que l'IEEPA ne saurait autoriser le Président à imposer des droits additionnels aussi élevés et généraux, sans limite de durée, que les droits dont il est question en l'espèce.

Toutefois, la Cour d'appel, contrairement au juge de première instance, ne va pas jusqu'à enjoindre la fin de la collecte, ni le remboursement de ces droits. La Cour d'appel du circuit fédéral annule l'injonction permanente de ces droits, émise par la CIT en mai 2025, qui ordonnait l'annulation et le remboursement des droits pour tous les importateurs américains. Le dispositif prévu par la Cour d'appel fonctionne en deux temps :

- D'ici au 14 octobre, la décision de la Cour d'appel ne produit aucun effet, les droits restent en vigueur sans changement ;
- A compter, du 14 octobre, il reviendra à la CIT de réexaminer la question des remèdes à apporter à l'illégalité, mais seulement si l'une des deux conditions alternatives suivantes est réunie : (i) la Cour suprême a renoncé à se saisir du litige ou (ii) la Cour suprême a rendu sa décision sur le litige.

Le 3 septembre, l'administration a fait [appel](#) auprès de la Cour suprême et a sollicité un examen accéléré du dossier. Les plaignants dans le procès IEEPA, regroupés sous le nom V.O.S. Selections, et al. v. Trump, « ont indiqué qu'ils ne s'opposeraient pas à l'examen par la Cour suprême (*certiorari*), et qu'ils acceptaient un calendrier prévoyant une décision sur la demande d'ici le 10 septembre, le dépôt du mémoire initial du gouvernement pour le 19 septembre, la réponse des plaignants pour le 20 octobre, la réplique du gouvernement pour le 30 octobre, et les plaidoiries pour la première semaine de novembre », indique la requête du Département de la Justice.

4. L'administration autorise l'export vers la Chine de puces Nvidia et AMD, en contrepartie du versement au trésor américain de 15% des revenus générés

Le 10 août, D. Trump a annoncé avoir conclu des accords avec les sociétés AMD et Nvidia aux termes desquels l'exportation vers la

Chine de deux puces utilisées pour l'entraînement et l'inférence de modèles d'intelligence artificielle (H20 pour Nvidia et MI308 pour AMD) sera autorisée par le Département du Commerce, en contrepartie du versement par les deux sociétés de 15% des revenus générés par les ventes ainsi débloquées. Le 12 août, la porte-parole de la Maison Blanche K. Leavitt a [indiqué](#) que ce mécanisme pourrait être « étendu à d'autres entreprises à l'avenir » en précisant que le Département du Commerce travaillait actuellement pour définir les paramètres de l'accord et pour garantir sa « légalité ».

Brèves

- Le 29 août, la [suspension](#) de la franchise *de minimis* est entrée en vigueur pour l'ensemble des partenaires commerciaux, dont l'Union européenne, tel qu'ordonné par le [décret présidentiel](#) du 30 juillet 2025. Faisant face à des difficultés de mise en œuvre du nouveau régime, plusieurs services postaux nationaux, dont La Poste, mais également Australia Post et New Zealand Post, la Royal Mail (UK), Posten Bring (Norvège), PostNord (Suède et Danemark), Bpost (Belgique), Deutsche Post et DHL Parcel (Allemagne), Austrian Post (Autriche) et le Japon ont suspendu l'envoi de certains colis vers les États-Unis.
- Le 2 septembre, le Bureau de contrôle des avoirs étrangers (OFAC) du Département du Trésor des États-Unis a [sanctionné](#) un réseau de compagnies maritimes et de navires dirigé par l'homme d'affaires irako-kittitien Waleed al-Samarra'i (al-Samarra'i) pour avoir contourner les sanctions pesant sur le pétrole iranien.
- Le 3 septembre, l'OFAC a [sanctionné](#) Guangzhou Tengyue Chemical Co., Ltd. (Guangzhou Tengyue), une entreprise chimique opérant en Chine, impliquée dans la fabrication et la vente d'opioïdes synthétiques à destination des Américains.

Climat – énergie – environnement

5. L'agence d'information sur l'énergie publie ses prévisions à court terme dans le domaine de l'énergie

L'Agence d'information sur l'énergie (EIA) a [publié](#) le 12 août ses prévisions à court terme dans le domaine de l'énergie, prenant en compte les annonces en matière de politique commerciale américaine :

- S'agissant des prix mondiaux du pétrole, l'EIA prévoit une baisse significative du prix du Brent, passant de 71\$/b en juillet 2025 à 58\$/b au 4^{ème} trimestre 2025 et autour de 50\$/b début

2026, en raison de l'augmentation de la production par les membres de l'OPEP+ ;

- S'agissant de la production de pétrole aux Etats-Unis, l'EIA prévoit qu'elle atteindra un record proche de 13,6 Mb/j, grâce à l'augmentation de la productivité des puits. Cependant, avec la baisse des prix du pétrole, les producteurs américains devraient réduire les activités de forage, entraînant une production autour de 13 Mb/j au 4^{ème} trimestre 2026 ;
- S'agissant de l'essence, l'EIA prévoit que la baisse du pétrole brut entrainera une baisse du prix de l'essence à 2,9\$/gallon (0,77\$/L), soit une baisse de 6% par rapport à 2025 ;
- S'agissant du gaz naturel, l'EIA prévoit une augmentation du prix spot au niveau du Henry Hub de 3,20 \$/MMBtu en juillet 2025 à 3,90 \$/MMBtu fin 2025 et 4,30 \$/MMBtu en 2026, due à une production américaine stable face à la croissance des exportations de GNL ;
- S'agissant de la demande en électricité, l'EIA prévoit qu'elle augmentera surtout dans les secteurs commercial et industriel, de 3 % en 2025 et 4,5 % en 2026, sous l'effet de la demande des centres de données. Les ventes au secteur industriel devraient croître de 2 % en 2025 et 3,5 % en 2026.
- S'agissant des exportations de charbon, l'EIA prévoit qu'elle baisse de 10% en 2025, en raison d'une surproduction mondiale et de la baisse des prix. En particulier, l'EIA prévoit pour le charbon thermique, une chute de 7% en 2025, puis 5% en 2026. Pour le charbon métallurgique, la baisse prévue est de 13% en 2025 pour se stabiliser en 2026.

6. L'Agence d'information sur l'énergie prévoit une augmentation de la consommation de gaz naturel aux Etats-Unis en 2025

L'Agence d'information sur l'énergie (EIA) a [publié](#) le 25 août une étude indiquant que la consommation de gaz naturel aux États-Unis devrait atteindre un record de 2,6 Md de m³/j en 2025, en hausse de 1% par rapport à l'année précédente. L'EIA indique que la consommation en début d'année a été particulièrement importante, en partie due au temps froid, 45 % des foyers américains utilisant le gaz naturel comme combustible principal de chauffage. L'EIA précise que cette hausse concernera tous les secteurs sauf la production d'électricité, où le gaz perd des parts de marché au profit du charbon, du solaire et de l'éolien.

7. Le Département de l'Intérieur a publié sa liste 2025 des minéraux critiques

Le Département de l'Intérieur (DoI) a [publié](#) le 25 août 2025 le projet de liste 2025 des minéraux critiques, ainsi qu'un rapport présentant un nouveau modèle pour évaluer comment les perturbations potentielles des chaînes d'approvisionnement pourraient affecter l'économie américaine. Le DoI précise que le projet inclut 54 minéraux, dont 50 sélectionnés sur la base d'une évaluation économique, y compris le zirconium pour un risque de rupture dans la chaîne d'approvisionnement nationale, et trois autres retenus sur évaluation qualitative. Le potassium, le silicium, le cuivre, l'argent, le rhénium et le plomb sont recommandés pour être inclus dans la liste, tandis que l'arsenic et le tellure sont proposés pour être supprimés. Le DoI indique que le nouveau modèle, établi par l'US Geological Survey (USGS), analyse les conséquences économiques de plus de 1 200 perturbations possibles sur 84 minéraux et 402 industries aux États-Unis, en pondérant les impacts par la probabilité de chaque scénario. Les 10 minéraux les plus critiques identifiés sont : samarium, rhodium, lutétium, terbium, dysprosium, gallium, germanium, gadolinium, tungstène et niobium. Le DoI précise que le secrétaire à l'intérieur D. Burgum peut ajouter d'autres minéraux à la liste finale, comme le charbon métallurgique et l'uranium, cités dans des décrets présidentiels et qui feront l'objet d'une analyse par l'USGS. Le DoI indique enfin que cette liste sera publiée au registre fédéral pour commentaires publics pendant 30 jours.

Brèves

- Le Département de l'Énergie (DoE) a [annoncé](#) le 28 août que le secrétaire à l'Énergie, Chris Wright, a émis un ordre d'urgence prolongeant jusqu'au 26 novembre 2025 le fonctionnement de deux unités de la centrale d'Eddystone (Pennsylvanie), fonctionnant au gaz naturel et au pétrole, pour éviter des pénuries d'électricité dans la région du Mid-Atlantic. Le DoE rappelle les conclusions de son étude « [Strengthening the U.S Grid Reliability and Security](#) » sur le risque de pénurie d'électricité (cf. Brèves Sectorielles du [11 juillet 2025](#)).
- Le Département de l'Énergie (DoE) a [annoncé](#) le 26 août 2025 une deuxième série d'engagements conditionnels pour fournir de l'HALEU (High-Assay Low-Enriched Uranium) à trois entreprises américaines : Antares Nuclear (microréacteur), Standard Nuclear (production de combustible TRISO) et Abilene Christian University/Natura Resources (réacteur de recherche à sels fondus). Ces allocations visent à soutenir le développement de réacteurs avancés, à lancer une filière nationale de combustibles nucléaires et à réduire la dépendance aux minerais étrangers.

- Le Département de l'Énergie (DoE) a [annoncé](#) le 25 août 2025 11 projets et deux concours pour renforcer le secteur de l'hydroélectricité. Financé par le Water Power Technologies Office, le programme prévoit 13 M\$ pour la R&D sur la flexibilité du réseau, 7,1 M\$ pour une étude de stockage hydraulique avec la Nation Navajo, et 1 M\$ pour une technologie améliorant la qualité de l'eau en aval des barrages.
- Le Département de l'Intérieur (DoI) a [annoncé](#) le 2 septembre 2025 qu'il lancera à l'automne 2025 trois ventes de concessions de charbon en Alabama, dans l'Utah et dans le Montana. Le DoI précise que ces ventes, concernant plus de 220 millions de tonnes de charbon et visent à soutenir l'économie locale, prolonger la durée de vie de certaines mines et renforcer la sécurité énergétique des États-Unis.

Transport et infrastructure

8. Le Département des transports lance un appel à solutions pour le futur système de contrôle aérien américain

Le secrétaire américain aux Transports, Sean P. Duffy, a [annoncé](#) le 28 août la prochaine étape du processus engagé par l'Administration fédérale de l'aviation (FAA) pour désigner un intégrateur principal chargé de gérer la mise en place d'un tout nouveau système de contrôle du trafic aérien aux États-Unis. Toutes les parties intéressées peuvent soumettre leurs propositions dans le cadre d'un [appel à solutions](#) (RFS) avant le 21 septembre 2025. Le communiqué indique qu'il s'agit d'un « contrat d'approvisionnement fédéral innovant, le premier du genre » avec l'objectif de mettre en place un nouveau système dans un délai de trois à quatre ans, selon un processus accéléré. Il est précisé que la FAA recherche « un intégrateur qui dispose d'idées innovantes, de nouvelles technologies et de nouvelles stratégies d'approvisionnement afin d'assurer le développement rapide et sûr du tout nouveau système de contrôle du trafic aérien ». Le One Big Beautiful Bill Act du 4 juillet a validé l'allocation d'un budget de 12,5 Mds\$ pour financer la remise à niveau et la modernisation du système national de contrôle aérien. Disponible jusqu'en 2029, cette enveloppe est présentée par l'administration Trump comme un premier effort ayant vocation à être complété ultérieurement (downpayment).

Brèves

- Le secrétaire américain aux Transports, Sean P. Duffy, a [annoncé](#) le 29 août avoir annulé un financement total de 679M\$ par le Département des transports (DoT) pour 12 projets éoliens offshore. Cette mesure « permettra de garantir que les fonds fédéraux soient prioritairement consacrés au rétablissement de la domination maritime américaine et à la prévention du gaspillage ». Le détail des fonds annulés est précisé dans le communiqué.

Industrie

9. Le gouvernement américain acte une prise de participation d'environ 10 Md\$ au capital d'Intel

Le Président Trump [a annoncé](#) le 22 août une prise de participation historique au capital d'Intel Corporation, à hauteur de 9,9% pour une valeur de 8,9 Md\$. L'accord conclu prévoit que la majeure partie de l'investissement sera financée par les subventions octroyées dans le cadre du CHIPS Act mais non encore versées (5,7 Md\$) ainsi que par des subventions publiques additionnelles dans le cadre du Secure Enclave program dont bénéficiait déjà Intel (initiative prévoyant 3,2 Md\$ de subvention pour la construction d'une usine dédiée à desservir le secteur de la défense et du renseignement américain). Selon Intel, la prise de participation ne s'accompagnera [d'aucun droit](#) sur la gouvernance de l'entreprise. Le gouvernement américain a la possibilité d'accroître sa participation de 5 % si l'entreprise cède ses activités de fonderie, en vertu d'un accord de droit de souscription d'une durée de cinq ans et d'un prix d'acquisition de 20 \$ par action. L'accord a suscité des réactions positives de la part des partenaires d'Intel tels que Microsoft et Dell, ainsi que les [réserves](#) de certains investisseurs et économistes sur l'action du gouvernement dans le secteur privé. Les Sénateurs républicains Thom Tillis (Caroline du Nord) et Rand Paul (Kentucky) ont notamment exprimé leurs critiques de l'accord au regard du principe de libre marché.

10. L'administration Trump supprime les subventions publiques Recherche et développement allouées dans le cadre du CHIPS Act

Le Département du Commerce [a annoncé](#) le 25 août dernier la suppression à effet immédiat des fonds alloués par l'administration Biden au National Center for the Advancement of Semiconductor Technology Center (Natcast) afin de soutenir la R&D dans le secteur

des semi-conducteurs. D'un montant d'environ 7 Md\$, ces subventions publiques prévues le cadre du CHIPS Act avaient été versées au Natcast – organisation désignée par l'administration Biden pour administrer le National Semiconductor Technology Center (NSTC), consortium public-privé créé par le CHIPS Act afin de renforcer les capacités d'innovation de l'écosystème américain de la microélectronique. Le Natcast avait à cet effet établi trois centres de recherche, dont deux dans la Silicon Valley et dans la ville d'Albany. Le gouvernement américain motive sa décision notamment sur sa perception que le choix opéré par l'administration Biden de confier la gestion du NSTC au Natcast plutôt qu'au département du Commerce serait illégal.

Brèves

- Selon le [Financial Times](#), le groupe agroalimentaire Kraft Heinz a annoncé sa scission en deux entités indépendantes et cotées, dix ans après la fusion orchestrée par Warren Buffet et 3G Capital.
- Selon le [Financial Times](#), Apollo Global Management, groupe américain de gestion d'actifs, prévoit d'approfondir son implantation dans le secteur sportif par le lancement d'un fonds d'investissement permanent de 5 Md\$. La stratégie d'investissement, qui s'accompagnera d'embauches, se concentrera sur les prêts et l'achat de participations dans les clubs sportifs.

Agriculture et industrie agroalimentaire

11. Travailleurs étrangers dans l'agriculture américaine et recours au visa H-2A

Un [article](#), récemment publié par des universitaires américains sur les mesures prises aux Etats-Unis à l'encontre des travailleurs étrangers en situation illégale, rappelle toute l'importance qu'occupe la main d'œuvre étrangère dans l'agriculture américaine. De manière chronique, le secteur agricole fait face à une pénurie de travailleurs, plus aiguë encore ces derniers mois. Selon une [estimation](#) de l'USDA datant de 2023, la main-d'œuvre étrangère illégale était de l'ordre de 42%, avant l'installation de la nouvelle administration. De mars à juillet 2025, le nombre d'ouvriers agricoles a ainsi chuté de 155 000, soit une baisse de 6,5%.

Le régime du [visa H-2A](#) est au centre des réflexions sur les solutions légales au recours de travailleurs étrangers en agriculture. Conçu

pour des ouvriers migrants occupant des emplois saisonniers n'excédant pas 10 mois, ce régime est devenu le programme de visa temporaire le plus important des Etats-Unis. En l'espace de 10 ans, le nombre de visa H-2A n'a cessé de croître pour atteindre les 315 000 visas délivrés en 2024. Cependant, les conditions de recours au visa H-2A, tels que son caractère saisonnier et le versement d'un salaire minimum (variable d'un district à l'autre et calculé selon l'« [Adverse Effect Wage Rate](#) » ou ARWR), suscitent des critiques de la part des exploitants agricoles. Par ailleurs, en 2023, l'administration Biden avait pris une série de [mesures](#) renforçant la protection des salariés agricoles. De fait, les contraintes inhérentes au visa H-2A ont incité nombre d'employeurs à privilégier le recrutement de travailleurs illégaux, dépourvus du visa requis, et aujourd'hui menacés d'expulsion vers leur pays d'origine.

Les secrétaires à l'Agriculture, Brooke ROLLINS, et au Travail, Lori CHAVEZ-DEREMER, ont [indiqué](#), en juin, vouloir faire évoluer les conditions de recours au visa H-2A. Une des premières mesures prises a été l'[abrogation](#), en juin dernier, des règles adoptées par l'administration Biden en 2023. Le département du travail a par ailleurs annoncé la création d'un [Office of Immigration Policy](#), censé faciliter les procédures d'octroi des visas. Enfin, la mesure phare attendue serait une réforme de l'AEWR. La récente [décision](#) d'un juge fédéral de Louisiane, considérant qu'en 2023 l'administration avait outrepassé son autorité en modifiant la méthode de calcul de l'AEWR, donnerait la possibilité au Département du Travail de revenir aux règles de calcul prévalant en 2010. Reste encore à traiter de la question de saisonnalité du visa. Cependant, grâce à ces premières évolutions, l'administration espère bien accroître le recrutement de travailleurs étrangers en situation parfaitement régulière, car disposant d'un visa H-2A, et répondre ainsi à la pénurie de main-d'œuvre.

Brèves

- Le [New York Times](#) rapporte que le constructeur de tracteurs John Deere a vu son revenu net chuter de 29% lors du deuxième trimestre 2025, comparé à la même période en 2024. Les nouveaux droits de douanes, principalement sur l'acier et l'aluminium, ont coûté à la société 300 MUSD de plus jusqu'à présent, auxquels s'ajouteront 300 MUSD supplémentaires d'ici la fin de l'année. Cet été, l'entreprise a licencié 238 employés dans des usines de l'Illinois et d'Iowa.
- La Secrétaire à l'Agriculture, Brooke ROLLINS, a annoncé le 28 août, le lancement d'un [programme](#) d'aide à l'installation de jeunes vétérinaires en zone rurale, et l'augmentation du nombre de vétérinaires officiels recrutés au sein de l'*U.S. Department of*

Agriculture (USDA). Ce plan d'action vise à renforcer la surveillance des maladies en élevage, ainsi que la sécurité sanitaire des aliments. Doté d'une enveloppe de 15 MUSD, le plan permettra de compenser une partie de dettes contractées par les étudiants vétérinaires, en échange de leur service dans certains domaines jugés prioritaires, une fois diplômés.

Numérique et innovation

12. La Maison-Blanche publie sa stratégie pour l'intelligence artificielle

Le 23 juillet, la Maison-Blanche a publié son [AI Action Plan](#), définissant les priorités de l'administration en matière d'intelligence artificielle (IA), et a simultanément promulgué trois décrets présidentiels (*Executive Orders*) mettant en œuvre certaines de ses recommandations.

L'AI Action Plan énonce plus de 90 recommandations structurées autour de trois piliers principaux :

1. Le soutien à l'innovation et à l'adoption de l'intelligence artificielle aux États-Unis, notamment à travers une stratégie de dérégulation destinée à atténuer les rigidités réglementaires principalement au niveau fédéral, mais également sein des États fédérés ;
2. Le développement des infrastructures, incluant les capacités énergétiques, et des capacités industrielles nécessaires à la production de puces, notamment via la simplification des procédures d'autorisation administratives préalable à la construction de nouvelles capacités et sur une stratégie de relocalisation industrielle. Cette dernière intègre notamment un programme d'investissement dans les compétences via la requalification des travailleurs affectés par les évolutions technologiques liées à l'IA à budget constant ;
3. La mise en place d'une stratégie internationale visant à assurer la « dominance » des technologies américaines, par la diffusion de celles-ci auprès des pays alliés et par le renforcement des restrictions à l'encontre de la Chine.

L'AI Action Plan s'appuie également sur trois décrets présidentiels signés par Donald Trump dans la foulée de son annonce. Ceux-ci portent respectivement sur la « [promotion de l'exportation des technologies américaines d'IA](#) », la « [prévention de l'utilisation d'IA dite « woke » au sein du gouvernement fédéral](#) », et « [l'accélération](#)

[de l'octroi des autorisations administratives fédérales pour les infrastructures de calcul](#) ».

13. La justice américaine statue sur les mesures correctrices à appliquer à Google pour violation des lois antitrust sur le marché de la recherche en ligne – écartant l'option d'une cession forcée de Chrome

Le 2 septembre, le juge A. Mehta, chargé du contentieux impliquant Google pour constitution illégale d'une position de monopole sur le marché de la recherche en ligne, a [rendu sa décision](#) concernant les mesures correctrices imposées à l'entreprise.

La procédure avait été ouverte en octobre 2020 à la suite d'une plainte déposée par le *Department of Justice* (DOJ) et plusieurs États fédérés, accusant Google de pratiques anticoncurrentielles et de monopole illégal sur le marché de la recherche en ligne, en violation des lois antitrust. En août 2024, le juge Mehta avait reconnu l'entreprise coupable de ces faits, ouvrant une phase destinée à définir les mesures correctrices (*remedies*) devant être mises en œuvre. Le DOJ a notamment proposé en novembre 2024 et mars 2025 le démembrement partiel de Google par la revente de son navigateur Chrome, ainsi que l'interdiction de conclure des accords financiers permettant à son moteur de recherche d'être installé par défaut sur certains appareils mobiles et navigateurs [voir [Brèves sectorielles du 22 novembre 2024](#) et [Brèves sectorielles du 14 mars 2025](#)].

Dans sa décision de septembre 2025, le juge Mehta a rejeté ces deux solutions. Il a motivé ce choix en estimant que l'émergence des chatbots d'intelligence artificielle, tels que ceux développés par OpenAI, Perplexity ou Anthropic, était susceptible de renforcer la concurrence sur le marché de la recherche en ligne. Pour encourager cette dynamique, il a toutefois imposé à Google de donner accès à son indice de recherche (*search index*) ainsi qu'à certaines données de ses utilisateurs à des « concurrents qualifiés ».

La décision enjoint les parties à parvenir, d'ici le 10 septembre, à un accord respectant l'équilibre établi par le juge, après quoi elle acquerrait un caractère définitif et serait suivie d'une période de 60 jours au terme de laquelle les mesures pourraient être mises en œuvre. Son exécution serait toutefois suspendue en cas d'appel de l'une des parties. Google peut faire appel du jugement initial l'ayant reconnu coupable de monopole illégal, tandis que le DOJ conserve la possibilité de contester la décision s'il juge les mesures correctrices insuffisantes. À la suite de la publication de la décision, Google a rappelé l'« intensité de la concurrence » sur le marché de la

recherche, tout en soulignant que l'obligation de partage de données comportait des « risques pour la protection de la vie privée ». De son côté, le DOJ a salué une victoire « significative », tandis que la cheffe de sa division antitrust, A. Slater, a indiqué que le département « évaluait ses options » en vue d'un éventuel appel pour obtenir des mesures plus contraignantes.

14. L'administration et les Républicains aux Congrès critiquent les cadres normatifs étrangers dans le domaine du numérique

Ces dernières semaines, plusieurs dispositifs européens de régulation du numérique, en particulier le Digital Markets Act (DMA) et le Digital Services Act (DSA), ont fait l'objet de critiques de la part de Donald Trump, de membres de son administration ainsi que d'élus républicains au Congrès.

- Le 21 août, le président de la Federal Trade Commission (FTC), Andrew Ferguson, a [adressé](#) des courriers à plusieurs entreprises technologiques américaines [Akamai, Alphabet, Amazon, Apple, Cloudflare, Discord, GoDaddy, Meta, Microsoft, Reddit, Signal, Snap, Slack and X] pour leur « rappeler leurs obligations de préserver la vie privée et la sécurité des données des consommateurs américains », qu'il estime susceptibles d'être « affaiblies » suite à des « pressions de puissances étrangères ». Dans ces [courriers](#), Andrew Ferguson mentionne explicitement le DSA, présenté comme une menace pour la « liberté d'expression » et la « protection des données et de la vie privée » des consommateurs américains. Il appelle les entreprises à rendre compte à la FTC de la manière dont elles respectent le droit américain en matière de protection des consommateurs.
- Le 25 août, dans une [publication](#) sur son réseau Truth Social, Donald Trump a menacé d'instaurer des droits de douane supplémentaires et des restrictions à l'exportation des technologies américaines contre les pays imposant des « taxes numériques, législations, règles ou régulations » visant les entreprises américaines.
- Le 3 septembre, le président de la commission judiciaire de la Chambre des représentants, Jim Jordan (R-Ohio), a organisé une [audition](#) sur les « menaces de l'Europe pour la liberté d'expression et l'innovation américaines ». Les débats ont porté sur l'effet du DSA sur la liberté d'expression des Américains et sur l'impact du DMA sur les entreprises américaines. Jim Jordan a dénoncé l'imposition de « lourdes exigences aux entreprises américaines », tout en épargnant les acteurs européens, et a qualifié le DSA d'outil d'un « régime global de censure » mis en œuvre par des « bureaucrates européens », affectant également les citoyens

américains par les changements imposés aux conditions générales d'utilisation des plateformes en ligne.

Brèves

Levées de fonds et fusions-acquisitions :

- Le 2 septembre, le fournisseur de modèles d'IA Anthropic a [annoncé](#) une levée de fonds de 13 Md\$ lors d'un tour de financement de série F, valorisant l'entreprise à 183 Md\$.
- La presse [rapporte](#) qu'OpenAI aurait autorisé ses employés actuels et anciens à céder des actions pour un montant total de 10 Md\$, établissant sa valorisation à 500 Md\$.
- Selon [Bloomberg](#), la start-up d'IA Perplexity a levé 100 M\$ supplémentaires en juillet, portant sa valorisation à 18 Md\$.
- Le 30 juillet, Palo Alto Networks, éditeur de logiciels de cybersécurité, a [annoncé](#) un accord pour racheter CyberArk, spécialiste des solutions de sécurité des identités, pour un montant de 25 Md\$.
- Le 31 juillet, la start-up de design numérique Figma a [réalisé](#) son entrée en bourse. Son action a triplé en une journée pour atteindre une valorisation de plus de 67 Md\$ à la clôture.
- Le 2 septembre, OpenAI a [annoncé](#) l'acquisition de Statsig, entreprise spécialisée dans le développement et la commercialisation de logiciels, pour 1,1 Md\$. Dans son communiqué, l'entreprise précise que Statsig renforcera sa nouvelle unité dédiée aux applications commerciales, [créée](#) en mai 2025 et dirigée par la Française Fidji Simo.

Actualité technologique :

- Les 5 et 7 août, OpenAI a annoncé le lancement de [deux modèles ouverts](#) (*open weights*), gpt-oss-120b et gpt-oss-20b, présentés comme plus performants que leurs équivalents et optimisés pour réduire les besoins en calcul, ainsi que de [GPT-5](#), son modèle le plus avancé à ce jour. Ce dernier, disponible en version payante, introduit un temps de raisonnement ajusté à la complexité des requêtes pour offrir des capacités d'analyse renforcées.
- La presse [rapporte](#) que Meta aurait conclu un accord de 10 Md\$ avec Google, portant sur l'utilisation de ses ressources de calcul et de stockage pour une durée de six ans.
- Le 22 août, Alexandr Wang, *Chief AI Officer* de Meta, a [annoncé](#) un partenariat avec Midjourney, prévoyant l'octroi de licences de ses modèles d'IA générative à Meta en vue de

leur intégration dans de futurs produits, ainsi qu'une « collaboration technique » entre les deux entreprises.

Régulation et Institutions :

- Le 30 juin, Arielle Roth [a pris la tête](#) de la *National Telecommunications and Information Administration* (NTIA) suite à la confirmation de sa nomination par le Sénat le 23 juin.
- Le 31 juillet, la Cour d'appel saisie par Google dans le contentieux l'opposant à l'éditeur du jeu vidéo *Fortnite*, Epic Games, a [confirmé](#) la décision de première instance jugeant que l'entreprise avait enfreint les lois antitrust par son comportement monopolistique sur le marché des applications Android via le Google Play Store. Cette décision maintient les mesures correctrices initialement ordonnées, mises en suspens le temps de l'appel, qui obligent notamment Google à autoriser l'accès à des magasins d'applications tiers sur Android.
- Le 14 août, la *General Services Administration* (GSA) a [lancé](#) la plateforme [USAi](#) permettant aux fonctionnaires fédéraux de tester gratuitement des modèles d'IA développés par OpenAI, Anthropic, Meta et Google. L'agence présente cette initiative comme s'inscrivant dans la lignée de l'AI Action Plan, qui recommande notamment une adoption accrue de l'IA à travers l'administration.
- Le 26 août, la Chambre des représentants du Colorado a voté par 48 voix contre 14 le report de l'entrée en vigueur de sa législation sur l'intelligence artificielle « [Consumer Protections for AI](#) », déplaçant son application du 1^{er} février au 30 juin 2026.

Santé

15. L'Administration Trump annonce la création d'une plateforme de partage de données de santé

Le 30 juillet, à l'occasion d'un événement organisé à la Maison Blanche et intitulé « *Make Health Tech Great Again* », l'administration Trump a [annoncé](#) avoir obtenu l'engagement de plus de 60 entreprises des secteurs de la santé et des technologies de l'information – dont Google, Amazon, Apple, Anthropic, UnitedHealth Group et CVS Health – à contribuer à la création d'un nouvel écosystème de santé numérique destiné à faciliter le partage

et l'accès aux données de santé par les services de soin et les patients américains. Ce système, qui doit être lancé l'année prochaine, sera administré par les Centres pour les services Medicare et Medicaid (CMS), agence fédérale placée sous la tutelle du Département de la santé et des services humains (HHS) et notamment chargée de la mise en œuvre des programmes de couverture santé publics américains. Associated Press a [rapporté](#) que selon CMS, les données des patients ne seraient pas partagées sur cette nouvelle plateforme sans leur consentement. Une fois partagées sur la plateforme, ces données [pourraient](#), selon plusieurs propos rapportés par la presse, être rendues accessibles non seulement aux hôpitaux, mais aussi aux entreprises actives dans le secteur de la santé, telles que Noom, un service d'abonnement à des programmes de perte de poids et de remise en forme. Jeffrey Chester, représentant l'ONG Center for Digital Democracy, a [estimé](#) que ce projet ouvrait la voie à « une utilisation et une monétisation accrues des informations sensibles et personnelles relatives à la santé ».

Brèves

- Le 21 août, Johnson & Johnson a [annoncé](#) qu'elle investirait 2 Md\$ dans ses capacités de production en Caroline du Nord dans les dix prochaines années. Cet investissement s'appuie sur un accord avec l'entreprise japonaise Fujifilm pour l'utilisation de ses installations à Holly Springs, en Caroline du Nord. Johnson & Johnson a également indiqué qu'elle communiquerait sur de nouveaux projets d'investissements aux Etats-Unis au cours des prochains mois.
- Le 25 août, l'américain AbbVie a [annoncé](#) la conclusion d'un accord avec l'entreprise de biotechnologies américaines Gilgamesh Pharmaceuticals pour l'acquisition d'un de ses composés psychédéliques, actuellement en développement pour le traitement des troubles dépressifs. Le montant de l'acquisition pourrait atteindre un total de 1,2 Md\$ en paiements initiaux et d'étapes.
- Le 27 août, la Maison Blanche a [annoncé](#) le licenciement de Susan Monarez, Directrice de l'agence fédérale des Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC). Dans une tribune publiée dans le WSJ le lendemain, cette dernière a indiqué que son licenciement était dû à son refus de céder à des « pressions afin de compromettre la science », en particulier sur la vaccination.
- Le 2 septembre, l'entreprise pharmaceutique américaine Amgen a [annoncé](#) son intention d'investir 600 M\$ dans la création d'un nouveau centre d'innovation adossé à son siège mondial à Thousand Oaks, en Californie. A cette occasion, Amgen a également rappelé

avoir déjà investi 5 Md\$ aux Etats-Unis depuis l'adoption du Tax Cuts and Jobs Act en 2017.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Washington

washington@dgtresor.gouv.fr

Rédaction : SER des États-Unis

Abonnez-vous [ici](#)